

Autorisation de captation et de diffusion de l'image / de la voix

(personne mineure)

Nous soussignés, agissant en qualité de représentants légaux de en classe de au collège, accordons au Département de la Haute-Savoie le droit d'effectuer des prises de vue photographiques ou des enregistrements audiovisuels sur lesquels notre enfant pourrait apparaître dans le cadre de la couverture de l'événement lors la sortie scolaire :

- Événement : **Coupe du Monde de Biathlon 2024**
- Lieu : **Le Grand-Bornand**
- Date : **jeudi 19 décembre** ou **vendredi 20 décembre** (rayez la date inutile)

Les images et captations audiovisuelles seront conservées pour une durée de 1 an.

Nous accordons au Département de la Haute-Savoie l'autorisation de diffuser les images captées, fixées et enregistrées : (cochez les modes de diffusion acceptés)

- pour une diffusion ou projection collective (usage collectif dans les classes)
- pour une diffusion en ligne (radio, TV, internet, Intranet, réseaux sociaux)
- pour une diffusion sur supports papier (impression, magazine...)

Nous accordons cette autorisation à titre gratuit et pour un territoire illimité.

Nous n'autorisons pas l'exploitation commerciale. Toute autre exploitation que celle indiquée dans la présente donnera lieu à nouvelle autorisation.

Ces dispositions sont portées à notre connaissance, dans le cadre de l'application de la législation relative au respect du droit à l'image et au respect de la vie privée.

Nous sommes informées que nous disposons d'un droit à l'oubli et à la suppression des images objets de la présente autorisation pour les supports le permettant. Pour exercer ce droit, nous pouvons contacter : communication@haute-savoie.fr

Fait à le

Signature des représentants légaux :